

TRI actu

TRI-ACTION

AVRIL 2005
NUMÉRO 6

Éditorial



Le S.I.E.C.U.E.P.* vient de traduire, dans la réalité, avec les sept communes qui le composent, sa lutte contre les dépôts sauvages dans la plaine de Pierrelaye-Bessancourt. L'extension de ces décharges sauvages est une préoccupation sans fin comme l'est l'incivisme.

Le syndicat TRI-ACTION se félicite aussi du succès de sa déchetterie. En 2004, ce sont 9.500 tonnes qui y ont été apportées (soit 90 kg par habitant).

Vous trouverez dans ce numéro, les résultats du tri pour 2004. Il nous faut tous changer quelque peu nos façons de trier. Trier ses déchets, c'est bien. Moins jeter, c'est encore mieux. Des conseils vous sont donnés pour devenir un ECO-CONSUMMATEUR. Suivez-les du mieux que vous pouvez, faute de quoi le citoyen, donc le contribuable, aurait à financer des coûts de traitement de ces déchets. Et la pression fiscale est déjà suffisamment lourde pour justifier un effort de chacun.

Le Président de TRI-ACTION

Maurice Boscavert,
Maire de Taverny,
Conseiller Général.

* Syndicat intercommunal pour l'étude d'une charte d'urbanisme et d'environnement sur la plaine de Pierrelaye

Trier ses déchets c'est Bien... ...Acheter intelligent, c'est MIEUX.



JOURNAL D'INFORMATION DU SYNDICAT TRI-ACTION

Syndicat de collecte et traitement des déchets ménagers des communes de Auvers-sur-Oise, Beauchamp, Bessancourt, Frépillon, Herblay, Méry-sur-Oise, Pierrelaye, St-Leu-la-Forêt et Taverny.
Rue de Pierrelaye, Zone industrielle, 95550 Bessancourt

Les Résultats du TRI en 2004 par commune

Bravo pour vos efforts !

**En 2004, 21,5 % de vos déchets
ont été TRIÉS
pour être RECYCLÉS
(17,9 % en 2003).**

Moyenne du
Syndicat 2004

50,7
kg/hab
31,5
kg/hab
Total : 82,2 kg/hab

Auvers-
sur-Oise

64,2
kg/hab
45,1
kg/hab
Total : 109,3 kg/hab

Méry-
sur-Oise

47,1
kg/hab
35
kg/hab
Total : 82,1 kg/hab

Frépillon

63,4
kg/hab
39,9
kg/hab
Total : 103,3 kg/hab

Bessancourt

48,7
kg/hab
32,7
kg/hab
Total : 81,4 kg/hab

Taverny

Saint-
Leu-
la-Forêt

47,9
kg/hab
26,2
kg/hab
Total : 74,1 kg/hab

58,7
kg/hab
32,2
kg/hab
Total : 90,9 kg/hab

Beauchamp

Pierrelaye

35,4
kg/hab
28,9
kg/hab
Total : 64,3 kg/hab

52,3
kg/hab
33,4
kg/hab
Total : 85,7 kg/hab

Herblay

49,2
kg/hab
30,7
kg/hab
Total : 79,9 kg/hab

Que peut-on faire avec vos emballages triés? (tonnages collectés sur le syndicat en 2004)

► 360 tonnes
de plastique
transparent



700.000
pulls polaires

► 157 tonnes
d'acier



3.000
chariots
de supermarché

► 93 tonnes
de plastique
opaque



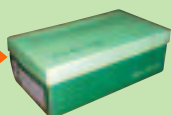
767 km
de tuyaux

► 79 tonnes
de briques
alimentaires



533.000
rouleaux
de papier toilette

► 1.185 tonnes
de carton



5.300.000
boîtes à chaussures

► 3.200 tonnes
de verre



9.100.000
nouvelles
bouteilles

Comment Bien Trier le PLASTIQUE ?



Ce que je peux
METTRE
dans le bac
jaune...



Emballages
produits d'entretien



Emballages alimentaires



Emballages hygiéniques



Emballages divers



JE LES DÉPOSE DANS MON BAC POUR DÉCHETS RÉSIDUELS

Des erreurs de tri se retrouvent régulièrement dans le bac jaune. Même si ce sont des matières plastiques, elles ne sont pas forcément recyclables.

Ce sont :

✓ Bouteille d'huile
en plastique



✓ Pot en plastique



✓ Couche culotte



✓ Jouet en plastique



✓ Sac et emballage
plastique



✓ Barquette
en polystyrène





Trier ses déchets Acheter Intel

Chaque année, nous jetons de plus en plus de déchets, qu'il faut collecter et traiter.

La composition des déchets ménagers en volume



14 %	Emballages en papier/carton
7 %	Emballages en verre
26 %	Emballages en plastique
4 %	Emballages métalliques
9 %	Journaux, magazines, prospectus
16 %	Déchets putrescibles
24 %	Divers

51 % Emballages



Trier et recycler ne diminue pas les coûts.

Le déchet qui coûte le moins cher et qui est le moins nocif pour l'environnement est celui que l'on ne produit pas.

En consommant autrement

Nous pouvons diminuer le volume de la poubelle. Il suffit de quelques petits efforts, et souvent, notre porte-feuille est gagnant.

La production de déchets sur le syndicat



ts, c'est Bien ligent c'est MIEUX !

Comment passer à l'ACTION...



J'utilise des sacs réutilisables pour mettre mes courses (paniers, sacs cabas...)

Je refuse les sacs superflus (en pharmacie, en boulangerie, en librairie...)

J'évite ainsi une surconsommation de sachets plastiques.

Je choisis des produits durables

Ils produisent bien sûr moins de déchets.

J'évite d'utiliser des assiettes, couverts et gobelets en plastique.

J'évite les lingettes jetables qui coûtent 15 fois plus chers et génèrent 20 fois plus de déchets que le nettoyage traditionnel.



Pas de publicité dans ma boîte aux lettres

Si vous en avez assez de voir votre boîte aux lettres remplie de publicités qui finissent à la poubelle sans être lues, nous mettons à votre disposition un auto-collant « merci d'épargner ma boîte aux lettres ».

Contactez-nous au  N° Vert 0 800 511 202

Je préfère les produits à la découpe (viande, charcuterie, fromage) et les fruits et légumes en vrac aux produits préemballés

J'achète à la découpe ce qui me permet de choisir le produit et d'en prendre la quantité réellement utile.



Je bois de l'eau du robinet plutôt que de l'eau minérale en bouteilles

L'eau fait partie des produits alimentaires les plus contrôlés. Pour livrer au consommateur une eau potable, le distributeur doit respecter des normes particulièrement rigoureuses. C'est la garantie d'une eau de qualité. En consommant l'eau du robinet, j'économise des matières premières, de l'énergie et de l'argent. L'eau du robinet ne produit aucun déchet d'emballage, et donc ne nécessite pas d'opération de transport. Elle coûte 100 fois moins chère que l'eau minérale. Pour éviter le goût du chlore, il est conseillé de mettre l'eau au réfrigérateur pendant au minimum 20 mn.



Je préfère les grands conditionnements

A quantité de produit équivalente, ils génèrent moins de déchets d'emballage et sont moins chers que les petites portions.

Pour le lait, le riz, les pâtes, le sucre mais aussi les biscuits, je choisis de grands conditionnements.

J'utilise des boîtes « fraîcheur » pour conserver les produits.

J'évite les portions emballées individuellement (biscuits).



Je dis non au gaspillage

Environ 8 % des déchets jetés sont des produits alimentaires non déballés ou non consommés.

Quelques conseils :

- ▶ j'achète les quantités qui correspondent aux besoins de mon ménage
- ▶ dès l'achat je suis de près les dates de péremption indiquées sur les étiquettes
- ▶ je fais une liste de courses pour éviter les achats doubles.



Bref,

les actions sont nombreuses. Chacun peut donc, à son niveau et suivant ses possibilités, adopter de nouvelles habitudes. Il n'est peut-être pas nécessaire de vouloir tout changer d'un seul coup. Certaines habitudes plus tenaces mettront plus de temps à disparaître.

VOTRE AVIS nous intéresse

Si vous souhaitez voir certains sujets traités dans le journal nous tenterons d'y répondre. N'hésitez pas à nous contacter par courrier ou par E-mail.

Syndicat Tri Action - ZI route de Pierrelaye
95550 BESSANCOURT
E-mail : tri-action@wanadoo.fr

Les PILES

Attention danger

La fabrication des piles génère des pollutions et demande beaucoup d'énergie et de matières premières renouvelables.

La majorité des piles contient des métaux lourds comme le cadmium, le plomb ou le nickel. Dispersées dans l'environnement, ces substances toxiques s'accumulent dans les organismes des êtres vivants, remontent la chaîne alimentaire jusqu'à l'homme et provoquent des troubles nerveux, des allergies...

Par exemple, une pile bouton peut polluer 1 m³ de terre ou 400 l d'eau pendant 50 ans.

Les bons gestes

Evitez les piles, voilà le premier pas à franchir pour en limiter la consommation. Pour de nombreux objets courants, il existe des solutions alternatives comme l'énergie solaire ou mécanique.

Utilisez des piles rechargeables (accus) lorsque vous ne pouvez pas les éviter (réutilisation jusqu'à 1000 fois)

Déposez les piles usagées dans des boîtes spécifiques que vous trouvez à l'entrée des grandes surfaces. Vous disposez également d'un conteneur spécifique pour les piles à la déchetterie de Bessancourt. Les piles doivent subir un traitement particulier afin de préserver l'environnement.

Calculatrice
solaire



conteneur à piles à la
déchetterie de Bessancourt



Question :

POURQUOI les enveloppes et papiers de bureau ne sont pas acceptés dans le bac jaune alors que c'est du papier au même titre que les journaux-magazines ?

Réponse :

Ils ne suivent pas la même filière de recyclage que les journaux-magazines car le papier n'est pas de qualité identique. Il existe des filières de recyclage pour les enveloppes et papiers de bureau mais le prix de vente n'est pas assez important pour mettre en place cette filière. Concentrons nos efforts de tri sur les emballages et journaux-magazines qui eux permettent d'obtenir des recettes suffisantes.

Essayer de limiter son gaspillage reste encore la meilleure méthode tant du point de vue économique que du point de vue écologique.



Faites la Une du prochain Tri Actu

Exprimez votre vision d'un monde meilleur et plus propre grâce au tri en réalisant un dessin sur le thème « Trier fait du bien à la nature ». Les meilleurs dessins feront la une de notre prochain journal.

Tous les enfants de 6 à 13 ans habitant sur le territoire du syndicat peuvent y participer.

Les dessins sont à envoyer à l'adresse suivante : Syndicat TRI ACTION, ZI, rue de Pierrelaye, 95550 BESSANCOURT avant le 30 juin 2005. Pour tout renseignement, vous pouvez nous appeler au 0.800.511.202.



Que faire de ses pneus usagés ?

Vous pouvez déposer **gratuitement** vos pneus usagers (sauf cycles et cyclomoteurs) :

- ▶ à la déchetterie de Bessancourt (ZI, rue de Pierrelaye)
- ▶ chez tout distributeur de pneus (vous n'êtes pas obligé d'acheter des pneus chez ce distributeur en contre-partie).

Ceux-ci doivent être apportés sans jante et ne pas être souillés.

Les producteurs de pneus ont l'obligation depuis le 1^{er} janvier 2004 de financer leur collecte et leur valorisation. Et donc, ce n'est plus vous en tant que contribuable qui financez ce service.

Il existe différents modes de valorisation des pneus :

- ▶ le rechapage
- ▶ l'utilisation pour des travaux publics (remblais de route, ouvrages de soutènement, murs anti-bruit)
- ▶ le recyclage (roulettes de caddies, sols pour aires de jeux, pièces pour l'industrie automobile)
- ▶ la valorisation énergétique dans des cimenteries et unités d'incinération (très bon combustible).



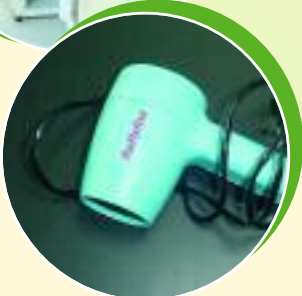
Les vieux appareils électriques et électroniques seront repris par les vendeurs à partir d'août 2005

Les appareils électriques et électroniques font partie de notre quotidien. Dans 10 ans, le volume de déchets issus de ces produits aura doublé. Or, ils présentent des risques pour l'environnement et consomment des ressources en quantité importante au moment de la fabrication. Face à cette problématique, une directive européenne a été adoptée qui définit les règles suivantes :

▶ **A partir du 13 août 2005, les vendeurs de ces appareils auront l'obligation de proposer la reprise gratuite lors de la vente d'un nouvel équipement d'usage identique.**

Cette nouvelle disposition a **deux avantages** :

- ▶ **l'aspect pratique** : vous achetez en même temps que vous jetez
 - ▶ **l'aspect financier** : ce n'est pas la collectivité et donc le contribuable qui paye l'élimination du déchet mais le producteur. Cela présente aussi l'avantage de responsabiliser les fabricants sur la fin de vie de leurs équipements.
- ▶ des obligations de valorisation seront également imposées.



Fiche pratique du Tri les déchets verts



QUELS SONT LES DATES ET MODES DE COLLECTE ?

Du 15 mars au 30 novembre

- ▶ Collecte en porte à porte
- ▶ Une fois par semaine (se reporter au calendrier de collecte communal)
- ▶ A présenter dans des sacs papier ou en fagots pour les branchages (Diamètre maximum : 8 cm)

Du 1^{er} décembre au 14 mars

- ▶ Pas de collecte en porte à porte
- ▶ Pour des quantités importantes : les apporter en déchetterie de Bessancourt
- ▶ Pour des petites quantités : les mettre avec les déchets résiduels

OU ET QUAND SE PROCURER LES SACS PAPIER EN 2005 ?

COMMUNE	LIEU	DATES
Auvers sur Oise	Centre technique municipal 7, rue Tagliana	s'adresser à la mairie
Beauchamp	Hôtel de ville Place Camille Fouinat	Du 7 mars au 28 novembre 2005 - tous les matins de 8 h 30 à 12 h - le lundi après-midi de 13 h 30 à 19 h - du mardi au jeudi après-midi de 13h à 17h
Bessancourt	Services techniques Place du 30 Août	A partir du 1er mars 2005 les mercredi et samedi de 8 h 30 à 12 h
Frépillon	Mairie 1, place de la Mairie	Pendant la période de collecte : - le lundi de 14 h à 16 h 30 - le mardi, mercredi, jeudi de 8 h 30 à 12 h - le vendredi de 14 h à 18 h - le samedi de 8 h 30 à 11 h 45
Herblay	Services techniques 141, route de Conflans	s'adresser à la mairie
Méry sur Oise	Mairie (accueil) 14, avenue Marcel Perrin Centre Technique Municipal ZI les bosquets	Du 1er mars au 30 novembre 2005 - du lundi au samedi midi (8 h 45 à 11 h 45 et 13 h 15 à 16 h 45 sauf vendredi jusqu'à 16 h 15 Du 1er mars au 30 novembre 2005 - du lundi au vendredi (8 h à 12 h et 13 h 15 à 16 h 30 sauf le vendredi jusqu'à 16 h 15
Pierrelaye	Services techniques 22, rue de Bessancourt	Du 13 mars au 31 octobre 2005 - le samedi de 9 h à 12 h
Saint Leu La Forêt	Services techniques 10, rue Emile Aimond	Du 7 mars au 9 avril 2005 inclus - le lundi de 13 h 30 à 17 h 30 - le mardi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30 - le mercredi et samedi de 8 h 30 à 12 h
Taverny - Mairie - Service des Sports - Centre des Lignières - CTM	2, place Charles de Gaulle 149, rue d'Herblay place des 7 fontaines 12, rue Jean Macé	Du 1er mars au 15 novembre 2005 - le mardi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h - le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h - le mardi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h - le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h



! Halte au gaspillage de sacs :

Les sacs ne sont pas gratuits (0.28 € le sac).

Ils sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et donc par vous en tant que contribuable. Au fil des années, la consommation de sacs augmente et représente des dépenses importantes.

Tout le monde sera gagnant si nous respectons ces quelques règles :

- Demandez à la mairie uniquement le nombre de sacs adapté à vos besoins
- remplissez bien vos sacs jusqu'en haut
- utilisez les sacs uniquement pour la collecte des déchets verts.

Les questions que vous vous posez :

1/ Les déchets verts peuvent-ils être présentés dans des sacs en plastique ?

NON, les déchets suivant une filière de compostage doivent être déposés dans un contenant biodégradable.

2/ Est-il possible d'utiliser une poubelle pour présenter ses déchets verts ?

OUI, à condition que les déchets verts soient en vrac à l'intérieur et que la poubelle soit ouverte de manière à ce que le camion de collecte sache qu'il a à faire à des déchets verts

3/ Les sacs sont-ils résistants à l'humidité ?

OUI, les sacs ont été conçus pour résister à la pluie.

